



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 2 mars 2009

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 03/03/2009

D - 20090066

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 2 mars Deux mil neuf, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Sarah BROMBERG, Mme Martine DIEZ,

Contrat de Co-développement entre la CUB et la Ville. Présentation de la démarche. Autorisation.

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Communauté Urbaine de Bordeaux propose de mettre en œuvre des contrats de co-développement avec ses 27 communes membres.

L'aboutissement de la contractualisation passe par l'analyse croisée du projet de chaque commune avec celui de la CUB puis par sa déclinaison opérationnelle pour les 3 ans qui viennent (2009-2011).

Cette déclinaison opérationnelle doit avoir une vocation large et peut traduire des modalités d'action innovantes entre les deux établissements. Elle pourra comprendre des opérations d'investissement mais aussi des prestations de service ou des coopérations techniques.

La contractualisation nécessite donc pour chaque commune de définir ses priorités et de s'y tenir pour les 3 ans et pour la CUB, qu'elle tienne son engagement à réaliser ce qui est inscrit dans le contrat signé.

L'objectif est de finaliser ce contrat d'ici mi-2009.

Il convient d'ici là :

- d'élaborer conjointement un diagnostic partagé et un projet de territoire à échéance 5 à 10 ans (1^{er} trimestre 2009) ;
- d'identifier les priorités et de hiérarchiser les actions qui seront déclinées au sein du contrat (février- juin 2009 : discussion sur les engagements mutuels).

Le Conseil municipal devrait pouvoir se prononcer sur le projet de contrat de co-développement avant l'été (séance de juin ou de juillet).

Je vous propose que ce contrat s'articule autour des 4 axes suivants :

- **Les grands opérations et équipements d'intérêt d'agglomération** : contractualiser les engagements d'aménagement sur les sites de projets (notamment sur l'arc de développement durable) et les grandes opérations (franchissements de la Garonne, tramway...);
- **La mobilité** : s'inscrire dans la démarche de révision du PDU en travaillant à l'échelle de Bordeaux sur l'ensemble du système de mobilité (nouvelle hiérarchisation du réseau, plan vélo, lignes de bus, etc.);
- **L'amélioration de la proximité** : définir des niveaux de service et réfléchir à la meilleure manière d'articuler les compétences ;
- **Les grands enjeux transversaux** : poser des principes d'intervention (y compris expérimentaux) sur des grands équipements (stade, passerelle St-Jean...), des enjeux transversaux et/ou des thématiques en limite de compétences communautaires mais qui participent aux équilibres communautaires (rayonnement de l'agglomération, équilibre territorial en termes d'université, de commerces, d'économie...).

Je vous demande de bien vouloir valider cette démarche de contractualisation et de m'autoriser à négocier ce contrat.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE
ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 2 mars 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Alain JUPPE

